

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1536

présenté par  
Mme Rist, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« III *bis (nouveau)*. – Au premier alinéa du III de l'article L. 713-4 du code l'éducation, les mots :« deuxième alinéa » sont remplacés par la référence : «4° du II ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.